

Un PER à capital garanti à la retraite

Le groupe [Inter Invest](#) propose, dès maintenant, une offre inédite à son plan d'épargne-retraite [Mon PER](#) qui allie l'agilité d'un compte-titres à une flexibilité totale : le capital garanti à la retraite. Dès 100 € par mois, Mon PER 100 % digital, ouvert aux prestataires en services d'investissement (PSI) et aux conseillers en investissement financier (CIF), offre aux épargnants la possibilité de garantir tout ou partie de leur épargne à la retraite et de percevoir la performance liée au mode de gestion qu'ils auront choisi, quelle que soit l'évolution de la conjoncture et des marchés. Chacun peut en effet personnaliser son épargne-retraite à son rythme et combiner plusieurs [modes de gestion en fonction de son profil](#) : gestion pilotée Horizon, gestion libre Electron et gestion pilotée Partition (cette formule ne propose pas la garantie de capital à la retraite). Avec la gestion pilotée Horizon de Mon PER, même si le capital versé est garanti à la retraite, les équipes d'Inter peuvent utiliser des ETF incluant un effet de levier pour maintenir les objectifs de performance. Par ailleurs, l'épargnant peut investir sans contrainte d'allocation maximum et verser 100% de son investissement sur la gestion par Horizon à capital garanti à la retraite ou combiner les modes de gestion libre et pilotée.

Le capital est garanti à la retraite par un certificat de BNP Paribas. Pour Benoît Petit, directeur général d'Inter Invest : « *Grâce à ce nouveau PER au capital 100% garanti à la retraite, un euro versé est un euro sécurisé. Inter Invest répond ainsi aux inquiétudes des Français sur la visibilité et la sécurisation de leur épargne-retraite, tout en leur permettant de profiter des opportunités de marché...* »

- Mise à jour le : 25/09/2023